



## Conseil d'administration

317<sup>e</sup> session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/INS/13/3

Section institutionnelle

INS

Date: 19 mars 2013

Original: anglais

TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Rapports du bureau du Conseil d'administration

#### Troisième rapport: Dispositions relatives à une réunion tripartite d'experts: Faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle

(Genève, 16-20 septembre 2013)

#### Contexte

1. Il convient de rappeler qu'une question intitulée «Faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle» figure dans les propositions visant à compléter l'ordre du jour de la 103<sup>e</sup> session (2014) de la Conférence<sup>1</sup>. Cette proposition est fondée sur les conclusions de la Conférence concernant le travail décent et l'économie informelle (2002) et sur les résultats du Colloque interrégional tripartite sur l'économie informelle, organisé par le BIT en 2007. Les conclusions concernant la discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail, adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2012, invitaient l'OIT à convoquer une réunion d'experts sur les moyens de promouvoir les principes et droits fondamentaux au travail dans l'économie informelle, réunion qui permettrait de dégager des orientations importantes pour l'instrument proposé.
2. Les discussions qui se sont tenues dans le cadre de consultations informelles en septembre 2012 et février 2013, ainsi qu'à la 316<sup>e</sup> session du Conseil d'administration, ont montré que cette proposition en vue d'une activité normative (double discussion) recueille un large soutien. Il a été convenu qu'il faudrait inclure, dans les travaux préparatoires, une réunion d'experts sur le sujet. En outre, il y a lieu de noter que la question de l'économie informelle est l'un des domaines de première importance figurant dans les Propositions de programme et de budget pour 2014-15.

<sup>1</sup> Document GB.317/INS/2(Rev.).

3. Le programme et budget pour 2012-13 ne prévoyant pas de crédits pour cette réunion, le bureau ne pourra prendre de décision à son sujet que si le Conseil d'administration adopte des dispositions financières pour en assurer le financement.

## Composition

4. Il est proposé que cette réunion tripartite rassemble 12 experts désignés après consultation des gouvernements, 12 experts désignés après consultation du groupe des employeurs et 12 experts désignés après consultation du groupe des travailleurs. D'autres gouvernements peuvent également y assister en qualité d'observateurs, à leurs frais.
5. Pour la nomination des experts gouvernementaux, le Directeur général a l'intention de contacter les gouvernements de 12 pays, après consultation des coordonnateurs régionaux. Par ailleurs, il sera dressé une liste de réserve sur laquelle figureront les gouvernements de 12 autres pays.
6. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.***

## Ordre du jour

7. L'objectif de cette réunion d'experts est de fournir des orientations sur la nature et le contenu de l'instrument proposé. Sur la base des résultats de la réunion, des orientations pour l'instrument seront rassemblées concernant des solutions novatrices et des expériences récentes (législation, institutions, politiques, gouvernance, autres interventions) qui ont appuyé avec succès le processus de formalisation d'entreprises et de travailleurs de l'économie informelle, tout en évitant que d'autres ne s'y s'engagent et en renforçant les droits et les chances de chacun.
8. ***Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.***